

2001 (C) 3/14

*Etat des négociations avec l’Ethiopie*¹

No AT Confidentiel
Traité avec l’Ethiopie

Berne, 10 mai 1932

J’ai eu le 6 mai, en présence de M. Kappeler², la visite de M. Frédéric Hall³, qui a voulu rendre compte au Département des résultats de son dernier voyage en Ethiopie.

-
1. Rédigé par P. Ruegger, du Département politique.
 2. De la Division des Affaires étrangères du Département politique.
 3. Cf. n° 50, n. 1.



En ce qui concerne, tout d'abord, la signature du *traité entre la Suisse et l'Ethiopie*, la situation n'est pas trop encourageante. M. Hall a eu l'impression très nette qu'il y avait au Ministère des Affaires étrangères à Addis-Abeba quelqu'un qui, probablement sous l'influence de la France, désirait retarder l'aboutissement de cet accord. Il y a lieu de rappeler à cet égard que, précédemment déjà, M. Hall avait émis quelques doutes quant à la correction parfaite du Secrétaire de la Légation d'Ethiopie à Paris, qui gère la mission éthiopienne en qualité de Chargé d'Affaires pendant le séjour du Bedjerond Zelleka⁴ en Suisse. Par contre, l'Empereur Hailé Sélassié, qui a reçu M. Hall, a marqué son étonnement du retard apporté à l'envoi de la réponse éthiopienne et a renouvelé ses instructions pour que l'affaire fût liquidée le plus tôt possible. De même, le Bedjerond Zelleka, actuellement à Vevey, n'a cessé d'insister par télégrammes pour obtenir des instructions lui permettant de signer le traité. M. Hall confirme qu'il est toujours prévu d'accréditer le Bedjerond Zelleka aussi en qualité de Ministre en Suisse dès que la signature du traité sera chose faite. Il a renouvelé ses demandes tendant à l'octroi d'un traitement de faveur, par l'Administration fédérale des Douanes, en ce qui concerne les envois notamment de denrées alimentaires adressés à Zelleka. Nous avons pu lui donner tous apaisements à cet égard. Le Bedjerond Zelleka affirme d'ailleurs, contrairement à la notification faite au Secrétariat de la Société des Nations et qui indique en premier lieu parmi les délégués éthiopiens M. de Lagarde, être lui-même le premier représentant de son pays à Genève.

Au point de vue *économique et commercial*, M. Hall affirme que les relations entre la Suisse et l'Ethiopie, susceptibles, selon lui, d'un très grand développement; accusent déjà une extension sensible. L'Empereur d'Ethiopie, désireux de ne pas placer toutes les commandes de fournitures militaires dans les grands Etats et notamment en France⁵, s'est intéressé personnellement aux négociations avec la «Werkzeugmaschinenfabrik Oerlikon». Il est prévu que l'«Aluminium S.A. Neuhausen» installera un atelier destiné spécialement à la fabrication de munitions à Addis-Abeba. En outre, le Bedjerond Zelleka a visité personnellement les usines Berna en vue de commandes de camions. Il est à prévoir, selon M. Hall, que l'essor donné au commerce intérieur de l'Ethiopie par la construction d'une seule piste carrossable pour camions aura pour effet un grand développement du système routier, qui entraînera la nécessité de placer de très importantes commandes de camions à l'étranger. A cet égard, M. Hall insiste auprès des milieux intéressés sur l'avantage qu'il y aurait, aussi en présence de la concurrence française, à installer à tout le moins un atelier de réparations mécaniques à Addis-Abeba pour assurer la marche des quelques camions Berna qui s'y trouvent déjà et de ceux qui pourront être commandés d'ici peu dans un nombre considérable.

Le problème du paiement des commandes placées en Suisse est résolu provi-

4. *Ministre d'Ethiopie à Paris.*

5. *Le 21 août 1930, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie ont conclu avec l'Ethiopie un traité (entré en vigueur le 18 février 1932), pour réglementer le trafic des armes, des munitions et du matériel de guerre à destination de ce pays.*

soirement par l'envoi de grandes quantités de café. Les quelques wagons de café abyssin importés déjà ont constitué une garantie de la Société de Banque suisse pour un premier crédit qui a permis de payer les commandes d'armes faites en Suisse. Actuellement, des quantités plus grandes de café qui se trouvent dans le port franc de Hambourg et qui sont destinées à être vendues surtout dans les pays scandinaves serviront de garantie pour les nouvelles commandes.

Aux dires de M. Hall, les *dissensions au sein de la colonie suisse* persistent toujours. Le médecin et la doctoresse de nationalité suisse engagés il y a quelques années au même hôpital, qui étaient en lutte ouverte, ont réussi à scinder la colonie en deux groupes; maintenant ces deux médecins se sont vu refuser le renouvellement de leur contrat. Les membres de la colonie suisse, tout en reconnaissant la protection qui leur est accordée en cas de nécessité absolue par les représentants des Puissances⁶, se plaignent, selon M. Hall, de l'absence d'un Consulat suisse.

6. *Les citoyens suisses en Ethiopie pouvaient choisir librement une Puissance protectrice; la plupart préféraient faire appel à la France ou à l'Italie.*